

L'amendement va beaucoup trop loin. On peut se demander si un agent devrait ou non accorder la permission, mais il ne faudrait absolument pas aller à l'extrême que préconise le très honorable représentant. Ses arguments ne sont que frime et hypocrisie. Nous n'avons pas d'autre choix que d'appuyer le bill tel qu'on nous le présente.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre une part active au débat cet après-midi, jusqu'au moment où l'œuvre de toute la vie du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a été attaquée par un avocat dont la connaissance pratique du droit, comparée à celle du député de Prince-Albert et à son expérience des tribunaux, est bien mince. Curieusement, les services que le très honorable député a rendus au pays et tout ce qu'il a fait au nom de la justice sont critiqués par un membre du Barreau dont les services ne le rendent même pas digne de lier les cordons de la chaussure du très honorable député.

**M. MacGuigan:** Je soulève la question de privilège. Le député n'y est pas. Je n'attaque pas le très honorable député de Prince-Albert en me fondant sur mon propre jugement, mais sur celui que la Cour suprême du Canada a porté sur l'œuvre de sa vie.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Je rappelle aux députés que nous étudions la motion n° 3. Si le député de Grenville-Carleton (M. Baker) veut en parler, la présidence est prête à l'entendre.

**M. Baker:** On voudra bien me permettre de dire ceci, et j'en resterai là, il importe que tout le monde se rappelle qu'on s'en est pris au très honorable représentant de Prince-Albert alors qu'il n'était pas à la Chambre.

**Une voix:** Il est sorti.

**M. MacGuigan:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Quand j'ai pris la parole, le très honorable député était à la Chambre. Il est sorti pendant que je parlais.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Il est près de 4 heures et les députés doivent avoir hâte de passer aux mesures d'initiative parlementaire. Mais je pense que nous devrions nous conformer au Règlement et reprendre l'étude de la motion n° 3.

**M. Baker:** J'y arrive. Que le très honorable député ait quitté la Chambre, cela nous permet de réfléchir sur la qualité du discours prononcé par le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Il importe, je pense, de ne pas laisser sombrer l'idée maîtresse de l'amendement à l'étude sous les sifflements, les attaques personnelles et même les vengeances personnelles...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker:** ... de la part de nos vis-à-vis siégeant derrière un ministre de la Justice (M. Lang) qui est contre le principe énoncé dans l'amendement du très honorable représentant de Prince-Albert. Ce principe est juste. Je pourrais peut-être le signaler simplement afin que même quelques-uns de nos vis-à-vis puissent le comprendre, s'ils refusent de le lire. Aucune personne, aucune organisation, aucune force de police, aucune agence publique ou privée n'aura le droit, dans un cas d'urgence réel ou imaginaire, de s'immiscer dans la vie privée d'un citoyen à moins que cette intervention ne soit sanctionnée par les tribunaux et

### Politique nationale des loisirs

ne soit selon les voies régulières de droit. S'il y a quelque chose qui cloche dans ce principe proposé par mon très honorable ami, il faut croire qu'il y a bien des hommes et des femmes au pays et à la Chambre qui ne sont pas d'accord avec ceux qui trouvent qu'il ne convient pas en 1972 de vivre sous le règne de la Loi.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 4 heures?

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, il y a une question que l'on n'a pas précisée au sujet des travaux de la Chambre. Puis-je savoir si le gouvernement a l'intention de poursuivre l'étude de cette mesure, qui semble se prolonger, ou de passer à une autre mesure législative lundi prochain?

**M. Lang:** Nous avons discuté à ce sujet, monsieur l'Orateur. Nous nous proposons de poursuivre l'étude de la loi sur l'examen de l'investissement étranger lundi, dans l'espoir d'en terminer avec la troisième lecture le jour même, puis de poursuivre l'examen de la mesure dont nous sommes saisis actuellement. De toute façon, nous nous proposons de passer à l'étude du bill sur la protection de la vie privée mardi.

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions, les bills publics et les bills privés.

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

#### AFFAIRES SOCIALES

#### PROPOSITION D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES LOISIRS

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, de concert avec les provinces et les municipalités, songer à l'opportunité de parrainer et de financer une politique nationale des loisirs, qui répartirait l'organisation des loisirs, déterminerait l'usage des terrains, et encouragerait les gens à développer les loisirs chez eux dans le cadre de programmes permanents subventionnés par le gouvernement fédéral.

—Monsieur l'Orateur, je me sens raffermi par la présence de nombreux députés à la Chambre cet après-midi. Peut-être est-ce un indice de la manière dont les députés considèrent la question des loisirs, la jugeant d'une grande importance, et peut-être qu'ils s'associeront à moi pour tenter de définir une politique nationale des loisirs.

● (1600)

Notre pays souffre actuellement d'une crise nationale de l'énergie, crise qui n'est pas une surprise comme le gouvernement voudrait le faire croire. Si nous avions adopté une politique énergétique nationale il y a quelques années, cette crise n'existerait pas car nous l'aurions prévue depuis longtemps. L'adoption d'une politique des loisirs nécessite le même genre de planification. Les activités